

DÉLIBÉRATION N° CA 16-32 DU 15 NOVEMBRE 2016

RELATIVE A L'AJOUT D'UNE LIGNE PROGRAMME  
POUR LES ETUDES DANS LE DOMAINE AGRICOLE

Le Conseil d'administration,

Vu le 10<sup>ème</sup> programme (2013-2018) de l'Agence de l'eau Seine-Normandie,

Vu le dossier de la réunion du 15 novembre 2016

DÉLIBÈRE

**Article unique**

Le chapitre 3 du 10<sup>ème</sup> programme 2013-2018 de l'Agence de l'eau Seine-Normandie est modifié comme suit.

**3.5.2 Accompagner les changements de pratiques**

**Le b. Modalités** est modifié comme suit :

Le 5<sup>e</sup> paragraphe de la partie « **Eligibilité – champ d'application** » est modifié comme suit :

*Les études générales sur la thématique agricole et sur les changements des pratiques agricoles pour la préservation de la ressource en eau sont éligibles en tant que « dispositifs d'expérimentation et de promotion de pratiques innovantes » sur l'ensemble du bassin.*

Avant la 1<sup>e</sup> ligne du tableau de la partie « **Taux** », est insérée une ligne ainsi rédigée :

**Taux**

Nature des travaux	Taux d'aide (S= subvention A = avance)	Prix de référence prix plafond	Compte de programme	Observations
<i>Etudes générales agricoles</i>	S 80%	<i>Oui pour les actions réalisées en régie **</i>	1830	<i>** Coûts de référence et plafond définis pour l'animation (§3.11.3)</i>

La Secrétaire du Conseil d'administration  
Directrice générale de l'Agence  
de l'eau Seine-Normandie



Patricia BLANC

Le Président  
du Conseil d'administration

P/O 

Jean-François CARENCO

*Sauquet Baquet*